



Communiqué de presse

Date 18.04.2021

Rapport d'évaluation 2020 : incidents racistes recensés par les centres de conseil

En 2020, les membres du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme ont recensé et analysé 572 cas de discrimination raciale. La majeure partie des incidents signalés sont survenus sur le lieu de travail et dans le voisinage. La xénophobie venait en tête des motifs, suivie par le racisme anti-Noirs et l'hostilité à l'égard des personnes musulmanes. Les incidents racistes ont principalement été observés dans l'espace public, dans les contacts avec l'administration et la police, ainsi que sur Internet. En raison d'une modification de la nomenclature de saisie des données, les résultats 2020 ne peuvent pas être comparés avec ceux des années précédentes.

Le monde du travail reste le domaine le plus touché par la discrimination, avec 95 incidents recensés en 2020. Les victimes font état d'humiliations, de comportements dénigrants ou irrespectueux de la part de collègues de travail, ou d'inégalités de traitement par les supérieurs. Une étudiante s'est ainsi adressée à un centre de conseil pour avoir fait l'objet de propos méprisants de la part de la directrice de l'école primaire dans laquelle elle effectuait un stage, parce qu'elle portait un turban. La directrice a notamment exigé de voir ses cheveux, demandé si elle avait des problèmes capillaires et lui a recommandé de se coiffer différemment. Après cette confrontation, la jeune fille a été sommée, sans justification, d'abandonner son stage.

Sur les 572 cas recensés, 72 concernaient des incidents constatés dans le voisinage ou le quartier. Les restrictions imposées dans la sphère publique pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ont induit un déplacement des cas de discrimination dans la sphère privée, notamment l'environnement proche du domicile. Une famille de réfugiés reconnus a ainsi rapporté avoir subi des brimades de la part d'une voisine à leur emménagement dans un nouveau logement. Cette personne a, à maintes reprises, tenu des propos irrévérencieux envers les musulmans, insulté les enfants dans la cage d'escalier et accusé à tort la famille de faire du bruit, allant jusqu'à appeler la police. À la demande de la famille, le centre de conseil a adressé un courrier à la voisine l'informant des actes punissables en vertu de la norme pénale contre le racisme, ce qui a permis d'améliorer la situation.

Après la xénophobie en général (304 cas), le racisme anti-Noirs (206 cas) et l'hostilité envers les personnes musulmanes (55 cas) ont été les motifs de discrimination les plus fréquemment cités. Dans près d'un quart des cas, les centres de conseil ont conclu à une discrimination multiple. Celle-ci combinait le plus souvent discrimination raciale et discrimination en raison du statut de séjour, du sexe ou du statut social.

En 2020, la présentation du rapport a été revue pour mettre en lumière certaines problématiques liées à certains groupes cibles. Pour mieux tenir compte des cas de racisme ordinaire et des incidents survenus dans la sphère privée, les cas pour lesquels une motivation raciste ne peut être totalement exclue sont désormais enregistrés comme cas de discrimination raciale. En raison de ces modifications, les données du rapport 2020 ne peuvent pas être comparées à celles des années antérieures.

Le rapport 2020 « Incidents racistes recensés par les centres de conseil » est disponible en français, en allemand et en italien. Il peut être téléchargé à l'adresse www.network-racism.ch ou commandé auprès du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, par téléphone au 031 302 01 61, ou par e-mail à l'adresse beratungsnetz@humanrights.ch.

Informations complémentaires :

Giulia Reimann, collaboratrice scientifique CFR, tél. 058 463 12 62, giulia.reimann@gs-edi.admin.ch

Gina Vega, responsable du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, humanrights.ch, tél. 031 301 92 74, gina.vega@humanrights.ch